



**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAUHALLAN**

Séance du 6 Décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le six décembre 2018, le Conseil Municipal de la Ville de Vauhallan, légalement convoqué le vingt-neuf novembre 2018, s'est assemblé salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur François HILLION, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice :	19	Présents :	10	Votants :	15
Présents :	François Hillion, Bernard Gleize, Jean-Laurent Panciatici, Katia Emig, Karl Crochart, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Vincent Pain, Olivier Le Traon					
Représentés :	Denise Bernad-Garcia représentée par Katia Emig, Taouès Coll représentée par Bernard Gleize, Bernard Cellier représenté par Jean-Laurent Panciatici, Vincent Gillotin représenté par François Hillion, Elia Bernard représentée par Olivier Le Traon					
Absents :	Huguette Deforeit, Zohra Rousseau, Claude Bousquet, François Levrat					
Secrétaire :	Isabelle Glasset					

A 20H05 le quorum étant atteint, Monsieur François Hillion, Maire, déclare la séance ouverte.

Madame Isabelle Glasset est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du conseil municipal du 22 novembre 2018 au vote et il est adopté à l'unanimité.

81/2018 – Vente de la parcelle AD276 au SIAVB

Sur présentation de François Hillion, Dans le cadre de la renaturation du Ru, le SIAVB souhaite acquérir des parcelles communales. Suite à une erreur matérielle sur la délibération n°21/2018 il convient de délibérer à nouveau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité 13 voix pour et 2 voix contre dit que la parcelle concernée est la parcelle AD276 et non AE276, fixe le prix à l'euro symbolique, dit que tous les frais afférents à cette vente seront supportés par l'acquéreur et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette vente.

82/2018 – Approbation du rapport de la CLETC du 15 novembre 2018

Su présentation de Bernard Gleize, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le rapport de la CLETC du 15 novembre 2018.

83/2018 – Fusion des deux écoles

Sur présentation de François Hillion, Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis défavorable à la fusion des écoles maternelle et élémentaire.

Clôture de séance à 20h15